

2021_CT2_248

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - Demande de partenariat pluriannuel 2021-2023 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre du programme "Label Grand Site de France du Grand Site Concors Sainte Victoire" et engagement de la tranche 2021

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Forêt**

■ Séance du 27 mai 2021

06_2_03

■ **Demande de partenariat pluriannuel 2021-2023 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre du programme "Label Grand Site de France du Grand Site Concors Sainte Victoire" et engagement de la tranche 2021**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 4 Juin 2021

18981

■ Demande de partenariat pluriannuel 2021-2023 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre du programme "Label Grand Site de France du Grand Site Concors Sainte Victoire" et engagement de la tranche 2021

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la labellisation « Grand Site de France », décernée par décision ministérielle fin 2019 au titre du Grand Site Concors Sainte-Victoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence doit, pour conserver ce label, réaliser un programme d'actions ambitieux. Cet engagement a été délibéré par le Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 (délibération n° ENV 003-5211/18/CM) et a été décliné dans le dossier de Labellisation Grand Site de France.

La base du renouvellement du label Grand Site Concors Sainte-Victoire s'appuie sur les opérations en lien avec l'accueil des publics, la préservation de la biodiversité et des milieux écologiques, la restauration des patrimoines ruraux et vernaculaires, la maîtrise de la fréquentation, etc. Leur mise en œuvre permettra, lors du prochain renouvellement du label « Grand Site de France », prévu en 2025, de reconnaître la qualité du travail accompli par les collectivités, les partenaires socio-professionnels et les habitants pour préserver et valoriser le territoire de Concors Sainte-Victoire.

Ces opérations s'inscrivent dans les politiques publiques métropolitaines qui peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés dont il convient de solliciter la participation au titre des dispositifs existants de subventionnement.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône soutient les actions engagées sur le territoire du Grand Site Concors Sainte Victoire.

Ainsi, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sur la conclusion d'un partenariat financier pluriannuel pour la programmation des actions à mener.

Le coût prévisionnel de cette programmation pour la période 2021-2023 est évalué à 1 784 500,00 euros HT, conformément à l'annexe jointe.

Il est proposé également d'engager par la présente délibération la tranche 2021 de cette programmation, l'aide départementale sollicitée s'élevant à 128 800 euros pour un programme d'investissement évalué à 169 000 euros HT.

Pour la mise en œuvre de la tranche 2022, le montant des travaux s'élève à 695 500 euros HT et la subvention attendue à 493 100 euros.

Pour la mise en œuvre de la tranche 2023, le montant des travaux s'élève à 920 000 euros HT et la subvention attendue à 406 500 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ENV 003-5211/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant candidature au renouvellement du Label Grand Site de France de Concors et Sainte-Victoire ;
- La délibération n° ENV 007-7979/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 qui a approuvé la révision et l'affectation de l'opération d'investissement « Syndicat Sainte-Victoire Valorisation du Territoire » ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser les opérations inscrites au titre de la labellisation « Grand Site de France » du Grand Site Concors et Sainte-Victoire et de solliciter pour ce faire le soutien financier du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la demande de subvention à présenter au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône par Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, tendant à la conclusion d'un partenariat financier pluriannuel pour la réalisation du programme d'actions inscrit au dossier de labellisation Grand Site de France du Grand Site Concors Sainte Victoire d'un montant global de 1 784 500 euros HT et d'une subvention globale de 1 028 400 euros pour la période 2021-2023, conformément au détail joint en annexe 1.

Article 2 :

Est engagée la tranche 2021 dudit programme soit 169 000 euros pour le financement de laquelle sont sollicitées des aides financières du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 128 800 €.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 4581162247, nature 4581, fonction 76, autorisation de programme DI2471AP.

La recette correspondante sera constatée sur le budget Principal Métropolitain, en section d'Investissement : chapitre 13, nature 1323, fonction 76.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN

| N° dossier | Axe priorité CD13 | Mesures du projet de territoire Label Grand Site de France | INTITULE faisant référence aux dispositifs de financement du CD13 | Montant des dépenses subventionnables | | | Total des dépenses subventionnables | Subventions attendues | | | Autre financement attendu | Autofinancement de la Métropole | |
|---------------------------|--|--|---|---------------------------------------|-------------|-----------|-------------------------------------|-----------------------|-----------|-----------|---------------------------|---------------------------------|----------|
| | | | | 2021 | 2022 | 2023 | | 2021 | 2022 | 2023 | | Montant | Taux |
| AC-016123 | Agenda environnemental | Mesure 4B16 - Traiter les perspectives paysagères depuis le réseau routier et les villages balcon extérieurs | Aménagement paysager des abords de route sur Bèdes, commune de Jouques | 30 000 € | 30 000 € | 200 000 € | 230 000 € | 21 000 € | 140 000 € | 140 000 € | | 69 000 € | 30% |
| | | Mesure 5B19 - Restaurer des milieux agricoles spécifiques | Valorisation écologique des domaines agricoles | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 15 000 € | 3 500 € | 3 500 € | 3 500 € | | 4 500 € | 30% |
| AC-016114 | Agenda environnemental | Mesure 5B17 - Suivre et gérer les sites Natura 2000 et préserver les autres zones naturelles d'intérêt | Restauration des ripisylves et des zones humides | | | 15 000 € | 15 000 € | | | 10 500 € | | 4 500 € | 30% |
| AC-016121 | | Mesure 6B21 - Animer l'inventaire des patrimoines d'intérêt local | Restauration de restanques et création d'une oliveraie, commune de Beaurecueil | 50 000 € | 50 000 € | - | 100 000 € | 40 000 € | 40 000 € | | | 20 000 € | 20% |
| | | | Restauration de la Croix de Provence (MOE + travaux) | 30 000 € | 100 000 € | | 130 000 € | 24 000 € | 80 000 € | | | 26 000 € | 20% |
| | | | Valorisation de l'aqueduc de Parrouvier par l'aménagement d'un sentier le long de l'ancien canal du Verdon, commune de Meyrargues | | 200 000 € | | 200 000 € | | | | | 40 000 € | 20% |
| AC-016122 | Attractivité touristique du territoire | Ambition 7C - Stratégie d'accueil partagée et découverte du Grand Site Mesures 7C23 et 7C24 | Schéma d'accueil du public du Grand Site Concors Sainte-Victoire | | | 75 000 € | 75 000 € | | | | | 22 500 € | 30% |
| | | Mesure 9C28 - Renforcer la qualité de l'accueil sur les lieux très fréquentés de Sainte-Victoire | Déploiement de la signalétique sur l'ensemble du Grand Site Concors Sainte-Victoire | 59 000 € | 38 000 € | | 97 000 € | 41 300 € | 26 600 € | | | | 29 100 € |
| AC-016215 | Plan d'accueil | Mesure 11D32 - Développer une offre d'accueil avec les associations liées aux PMR | Réhabilitation du sentier Imoucha (PDIPR) | | 60 000 € | 500 000 € | 560 000 € | | 12 000 € | 100 000 € | Etat 336 000 € | 112 000 € | 20% |
| | | Mesure 11D33 - Développer une offre d'accueil avec les associations liées aux PMR | Requalification du parking de Saint Ser, commune de Puylobier | 25 000 € | 12 500 € | 125 000 € | 162 500 € | 20 000 € | 10 000 € | 100 000 € | | | 32 500 € |
| Total / an | | | | 169 000 € | 695 500 € | 920 000 € | | 128 800 € | 493 100 € | 406 500 € | | 420 100 € | |
| TOTAL des 3 années | | | | dépenses HT | 1 784 500 € | | | | recettes | | | 1 028 400 € | |

Procédure de réception en préfecture
Date de réception : 10/06/2021
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception en préfecture : 10/06/2021

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - Demande de partenariat pluriannuel 2021-2023 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre du programme "Label Grand Site de France du Grand Site Concors Sainte Victoire" et engagement de la tranche 2021

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 58 |
| Votants | 53 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 53 |
| Majorité absolue | 27 |
| Pour | 53 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 04 JUIN 2021